

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0728**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Jean-Yves Sécheresse pour un déplacement à Turin (Italie) du 11 au 12 février 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Lung), Frier.

**Commission permanente du 8 février 2016****Décision n° CP-2016-0728**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Jean-Yves Sécheresse pour un déplacement à Turin (Italie) du 11 au 12 février 2016**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

La Ville de Turin, la Métropole de Turin et l'Aire métropolitaine de Barcelone organisent le deuxième Sommet des Autorités métropolitaines ("European Metropolitan Authorities" - EMA) qui se tiendra, à Turin, les 11 et 12 février 2016.

La première rencontre EMA a eu lieu à Barcelone en mars 2015 et a réuni des représentants de gouvernements locaux de 10 pays différents (Paris, Liverpool, Porto, Varsovie, Turin, Marseille, Bologne, Bruxelles, etc.) ainsi que des réseaux internationaux tels qu'Eurocities ou Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

L'objectif principal de la deuxième édition de ce Sommet est d'exprimer une position commune sur le rôle central des métropoles en Europe, dans le cadre de l'Agenda urbain européen qui devrait être adopté pendant la présidence néerlandaise de l'Union européenne au 1er semestre 2016.

Monsieur le Conseiller Jean-Yves Sécheresse est appelé à représenter monsieur le Président de la Métropole à la 2° édition de ce Sommet.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial à l'élu concerné. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le Conseiller Jean-Yves Sécheresse pour se rendre à Turin (Italie) du 11 au 12 février 2016 dans le cadre du Sommet des Autorités métropolitaines ("European Metropolitan Authorities" - EMA).

**2° - Précise** que la présente décision vaut ordre de mission.

**3° - Les frais** engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - opérations n° OP28O4667 et n° OP28O3000A - compte 65312 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.**